



Protecteur, efficace,
le dentifrice fluoré a
été reconnu comme
« **médicament essentiel** »
par l'OMS pour ses vertus :
prévenir et soigner.

**Ceci est
un produit
de santé !**

Fluor, l'important, c'est la dose

Pour garantir son action préventive, les recommandations françaises doivent être actualisées.

Produit(s) de première nécessité, une TVA adaptée

Comme pour d'autres produits essentiels, abaisser le taux à 5,5 % pour rendre le dentifrice fluoré accessible à tous.

Remboursement sur prescription : une question d'équité

Pour certaines personnes vulnérables ou à haut risque carieux, assurer une prise en charge par l'Assurance Maladie sur prescription.

20 mars 2022

**Journée Mondiale pour
la Santé Bucco-Dentaire**

Pas de santé sans santé dentaire !

Osons prendre des mesures efficaces pour la santé de tous !

Fluor à la juste dose pour protéger la santé orale et écarter les dommages irréversibles

Pourquoi le fluor ?

Il s'agit d'un oligo-élément qui entre dans le processus de reminéralisation de la dent. Le fluor agit comme un film protecteur lorsqu'il est appliqué à l'aide du dentifrice. Il tient à distance les bactéries qui agressent au quotidien les dents et, à terme, provoquent les caries et la perte de dents. Toute carie même soignée laisse des séquelles à vie sur le capital dentaire. Un brossage, deux fois par jour, avec un dentifrice fluoré favorise la reminéralisation de l'émail. Il protège contre l'atteinte et la perte des tissus dentaires. Le fluor joue, par ailleurs, un rôle réparateur sur une dent en début d'atteinte carieuse.

Pourquoi une pâte dentifrice fluorée ?

L'eau est la source principale de cet oligo-élément. Par ailleurs, le fluor n'est présent qu'à l'état de traces dans la plupart des aliments. Malheureusement, les dosages naturels ne suffisent pas pour assurer un niveau de protection dentaire suffisant. Certains pays ont choisi d'augmenter les taux présents dans l'eau potable. L'apport protecteur du fluor se fait dans ce cas de façon « transparente ». Ce ne fut pas le choix de la France. Reste donc le dentifrice, reconnu comme la principale mesure de prévention des pathologies carieuses depuis plus de 50 ans.

Y a-t-il un risque ?

La présence de fluor aux dosages préconisés ne présente aucun risque. Comme tout oligo-élément, le mésusage peut entraîner de rares cas de fluorose si l'on dépasse une ingestion quotidienne, répétée, de 1 mg/jour avant 6 ans (soit plus de huit fois la dose recommandée lors du brossage, non recrachée et avalée dans son intégralité). Les principaux cas de fluorose sont liés à l'alimentation ou à une supplémentation par comprimés mal adaptée.

L'utilisation du fluor produit un réel bénéfice pour les personnes qui l'utilisent. En revanche, un sous-dosage n'apporte pas d'efficacité et met en péril la santé orale. En particulier, dès le plus jeune âge. Les caries sur les dents de lait multiplient par trois le risque de présence de nouvelles caries sur les dents définitives.

Mettre à jour les préconisations de dosage par tranche d'âge

Il est urgent de réévaluer les recommandations des autorités françaises selon les données acquises de la science les plus récentes. Les dosages de fluor doivent varier selon l'âge et le risque carieux de chaque patient. Ils doivent être lisibles, simples à mettre en œuvre, notamment par les parents d'enfants en bas âge.

Or, les dernières recommandations de la Haute Autorité de Santé sur le sujet datent de 2010. Les dosages retenus à l'époque sont désormais obsolètes, trop faibles pour assurer un rôle protecteur pour les enfants. Ce constat fait consensus. **Un dentifrice fluoré n'est efficace qu'à partir de 1000 ppm.** Ce n'est pas le cas dans les recommandations des autorités françaises.

Actuellement, la santé orale des très jeunes enfants est véritablement en danger.

« Essentiel, efficace, pourquoi se priver d'un outil de santé reconnu comme indispensable ? »

Les recommandations de l'UFSBD en matière de fluor dans les dentifrices



Brossage des dents
2 fois / jour



Recracher l'excès
de dentifrice sans rincer



Brossage réalisé par un adulte
jusqu'à 5 ans et supervisé par
un adulte jusqu'à 7-8 ans

	6 mois - 2 ans	2 - 3 ans	3 - 6 ans	à partir de 6 ans et jusqu'à l'âge adulte
Risque carieux faible	Trace de dentifrice 1000 ppm dans la largeur de la brosse à dents	Petit pois de dentifrice 1000 ppm	Petit pois de dentifrice 1000 ppm	Dentifrice 1000-1450 ppm
Risque carieux élevé	Trace de dentifrice 1000 ppm dans la largeur de la brosse à dents	Petit pois de dentifrice 1000 ppm	Petit pois de dentifrice 1450 ppm	Jusqu'à 10 ans : dentifrice = 1450 ppm De 10 à 16 ans : dentifrice = 2500 ppm Au-delà de 16 ans : dentifrice = 5000 ppm

TVA à 5,5 % un engagement de santé publique

Comment ne pas considérer le dentifrice fluoré comme produit de première nécessité au niveau fiscal ?

Le dentifrice fluoré et la brosse à dents sont les outils essentiels de l'hygiène bucco-dentaire. Le dentifrice joue un rôle inhibiteur des infections, réparateur et protecteur. La brosse à dents actionne ces effets pour l'appliquer sur les surfaces dentaires et éliminer la plaque dentaire.

Le brossage des dents est un acte de prévention primordial, reconnu par la Haute Autorité de Santé (HAS), pour la préservation de la santé bucco-dentaire et, au-delà, de la santé générale de l'individu.

Une mauvaise hygiène dentaire est la principale cause de pathologies bucco-dentaires qui vont augmenter, notamment, les facteurs de risques pour des pathologies graves ou lourdes : diabète, maladies cardiovasculaires et AVC, polyarthrite rhumatoïde...

Paradoxe : utiles, efficaces mais banalisés ou ignorés

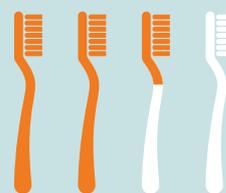
Outils reconnus de prévention et de soin, le dentifrice fluoré et la brosse à dents n'en ont pas pour autant le statut. Ils restent dans l'angle mort des politiques publiques de prévention. Avec une TVA à 20 %, dentifrice fluoré et brosse à dents apparaissent comme des produits communs sans aucune distinction pour leur valeur particulière. Par ailleurs, le prix est un frein à l'achat et donc à l'utilisation pour les personnes aux revenus modestes, en situation précaire, qui sont les plus à risques bucco-dentaires.

Une baisse de la TVA bénéfique en santé globale, soutenable économiquement

Le propre de la prévention est d'éviter le soin. Or, une mauvaise hygiène bucco-dentaire entraîne fréquemment une inflammation ou une infection qu'il est alors nécessaire de traiter. Un coût facilement évitable pour le patient et la collectivité.

L'État a récemment abaissé à 5,5 % la TVA sur les protections hygiéniques féminines pour répondre au phénomène de précarité menstruelle. Le même taux de TVA pour les dentifrices fluorés et les brosses à dents enverrait un message fort présentant ces produits non comme cosmétiques ou accessoires, mais bien comme outils de santé, de première nécessité, indispensables et accessibles comme l'indique l'OMS.

DES PRODUITS DE SANTÉ SOUS-UTILISÉS



L'utilisation de quatre brosses à dents par an et par habitant est recommandée. En réalité, seules **2,2 sont utilisées**, en moyenne, en France.



Six tubes de dentifrice sont nécessaires chaque année par personne pour une bonne hygiène bucco-dentaire.

Seuls 3,6 tubes sont consommés actuellement dans notre pays.

Rembourser le dentifrice fluoré aux personnes vulnérables afin de remédier à la **précarité dentaire**

La précarité dentaire, un phénomène invisible mais répandu

20 % des enfants qui cumulent 80 % des besoins en soins bucco-dentaires sont en fait souvent issus des milieux modestes voire défavorisés, ayant un faible pouvoir d'achat avec un impact direct sur l'accès à des produits d'hygiène bucco-dentaire.

Ces familles fragiles économiquement et socialement, tout comme certaines personnes âgées isolées ou des personnes en situation de handicap, se retrouvent alors éloignées de l'accès à la santé.

Face à des pathologies bucco-dentaires le plus souvent évitables, il est donc nécessaire de faire en sorte que ces populations vulnérables aient les moyens d'accéder à des produits de prévention efficaces et adaptés à leurs besoins.

Deux leviers simples pour en sortir

Le coût des dentifrices fluorés, protecteurs reconnus pour leur efficacité, est évidemment un élément limitant qu'il est nécessaire de lever. En outre, il existe également un besoin d'éducation à la santé avec un travail pédagogique de fond à réaliser pour expliquer l'importance de l'hygiène bucco-dentaire.

Objectif final : créer ou renouer le lien avec le cabinet dentaire

Pour réduire cette précarité dentaire, l'UFSBD plaide ainsi pour le remboursement ciblé des dentifrices fluorés ou à haute, voire très haute, teneur en fluor en fonction des risques individuels, et limité à des populations spécifiques :

- personnes bénéficiant de la complémentaire santé solidaire ;
- personnes à haut risque carieux – personnes dépendantes, personnes en situation de handicap, personnes polycariées ou présentant des risques professionnels...

Le bénéfice de cette mesure serait triple. D'une part, elle permettrait de lever le frein du coût de l'achat. Ensuite, elle contribuerait à changer le regard sur la place de l'hygiène bucco-dentaire en revalorisant son rôle clé : remboursé par l'Assurance Maladie, le dentifrice fluoré s'imposerait culturellement comme un véritable produit de santé.

Enfin, pour bénéficier de ce remboursement, sa prescription par un chirurgien-dentiste serait nécessaire. Ces personnes vulnérables étant souvent celles qui consultent le moins un chirurgien-dentiste, cette mesure constituerait, alors, un véritable moyen de rétablir un lien régulier avec le cabinet dentaire et de reprendre leur santé orale en main.

“ Créer un cercle vertueux, instaurant un suivi régulier nécessaire au renouvellement de la prescription. ”

Un investissement plutôt qu'un coût

24 €

c'est le coût d'un kit dentifrice-brosse à dents pour une année par personne.

50 €

au minimum, c'est le coût du traitement d'une carie moyenne, conséquence d'une mauvaise hygiène dentaire.

Pas de santé sans santé bucco-dentaire !

La santé se lit aussi dans la bouche

La santé générale est indissociable de la santé bucco-dentaire. L'une ne va pas sans l'autre. Ainsi, une multitude de rapports et d'études ont démontré un lien fort, en particulier, entre les pathologies cardiovasculaires et une mauvaise santé orale. Dans l'autre sens, certaines maladies générales (diabète, cancer...) favorisent l'apparition, la progression ou la gravité de maladies bucco-dentaires.

Depuis mai 2021, l'Organisation Mondiale de la Santé reconnaît la santé bucco-dentaire comme « partie intégrante de la santé globale, du bien-être et de la qualité de vie, depuis la naissance jusqu'à un âge avancé ». Bref, la santé bucco-dentaire est un indicateur précieux de la santé générale. Les chirurgiens-dentistes sont aux avant-postes des besoins de suivi ou de prévention des Français.

Passer d'une logique de soins à une logique de santé

Si les pouvoirs publics ont, ces dernières années, renforcé leur action en matière de santé publique, ils n'ont pas suffisamment intégré la question bucco-dentaire dans les programmes d'action ou de prévention. L'inclusion de la santé bucco-dentaire dans les parcours de soins a constitué une avancée, mais les Français restent, globalement, dans une même logique : la consultation ne survient qu'en cas d'urgence. Pire, l'accès aux soins pour les personnes les plus éloignées du système de santé reste limité en dépit des prises en charge offertes par la C2S (complémentaire santé solidaire) et du reste à charge zéro.

Un immense gâchis

Le cercle est on ne peut plus vicieux. Une mauvaise santé bucco-dentaire dégrade la santé générale de l'individu ou vice versa. Cela conduit à des soins lourds, coûteux, mais aussi à des douleurs qui pourraient aisément être évitées.

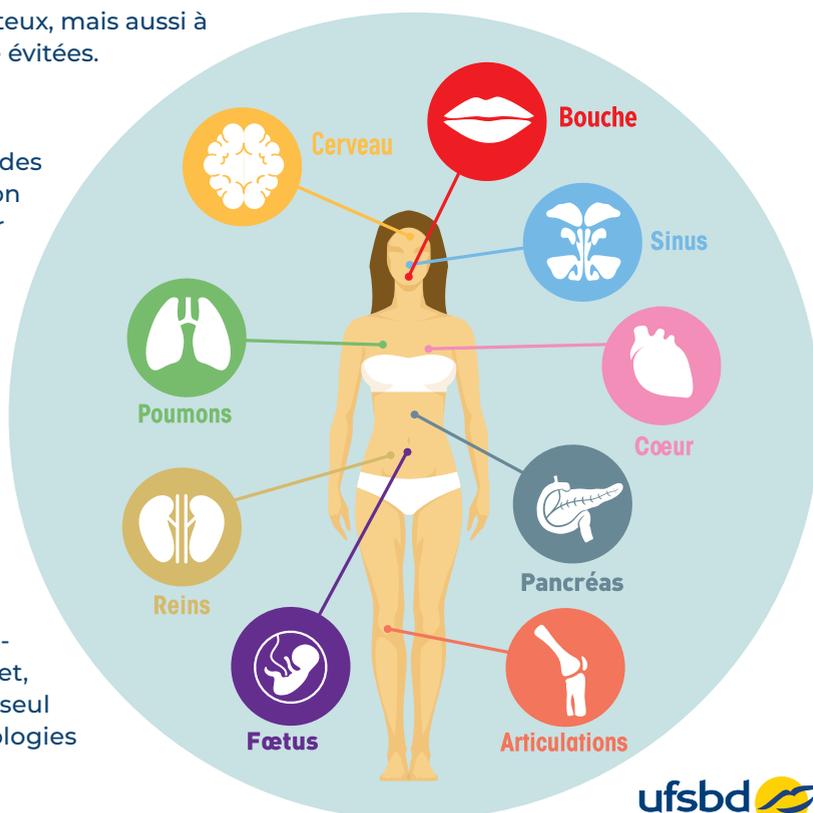
Encore un pas décisif à faire

Le bucco-dentaire reste pourtant l'un des domaines de santé où la prévention représente une « vraie chance » de pouvoir agir sur une pathologie totalement évitable.

Une place suffisante et à la hauteur de ce qu'il peut apporter à la santé globale des Français n'a malheureusement pas encore été accordée au cabinet dentaire. Pour y remédier, l'UFSBD demande un engagement fort de l'État. Objectif : développer une culture préventive au quotidien en faveur de la santé bucco-dentaire et, notamment, faire en sorte que les Français se rendent au moins une fois par an chez le chirurgien-dentiste pour bénéficier d'un suivi et, si besoin, de traitement au plus tôt (seul moyen d'éviter les effets majeurs de pathologies traitées trop tardivement).

Le saviez-vous ?

Il existe de nombreuses interactions entre **santé bucco-dentaire** et **santé générale**.



Qui est l'UFSBD ?

L'UFSBD (Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire), association loi de 1901, est l'organisme de la profession dentaire au service du progrès de la santé bucco-dentaire en France.

Agissant auprès des pouvoirs publics pour initier et faire évoluer les politiques de santé publique, l'UFSBD est aussi un acteur de terrain.

Pour elle, la santé bucco-dentaire est une condition de la santé, non seulement physique, mais aussi psychosociale. L'UFSBD est engagée sur de multiples terrains via des programmes d'action qui abordent de

nombreux thèmes et ciblent les populations les plus sensibles : enfants, apprentis, étudiants, femmes enceintes, personnes en situation de handicap ou d'exclusion, résidents d'Ehpad...

L'UFSBD est structurée en un réseau d'associations départementales et régionales, coordonné par une gouvernance nationale reconnue par les instances de santé publique. Elle est animée par ses praticiens acteurs de terrain et s'appuie sur des partenariats éthiques qui permettent d'inscrire la santé bucco-dentaire dans la vie quotidienne des Français.

Quel est le rôle de l'UFSBD ?

Plus qu'une institution, l'UFSBD est la force motrice qui :

- conçoit et diffuse des messages de prévention auprès de cibles identifiées
- interpelle les pouvoirs publics et initie le dialogue
- rassemble, informe et forme les équipes dentaires
- engage l'échange entre la profession, les autres métiers de santé et des associations de patients
- met en œuvre des actions de prévention grâce à des partenariats éthiques

En chiffres, l'UFSBD c'est chaque année :

- + de **1 500** journées d'intervention en écoles
- 230** séances éducatives auprès des apprentis dans les centres de formation
- + de **250** journées d'actions de formation et dépistage en établissements pour personnes dépendantes
- 80** journées en crèches pour sensibiliser les encadrants, les enfants et les parents
- 50** journées d'interventions auprès des centres accueillant des personnes en situation de précarité
- 230** sessions de formation continue vers les équipes dentaires
- 48** partenaires associatifs, institutionnels et privés
- 1** colloque de santé publique
- 1** label grand public

TROIS GRANDES CONVICTIONS DÉFINISSENT L'UFSBD ET STRUCTURENT SON DISCOURS AUPRÈS DES DIFFÉRENTES CIBLES

- 1. Généraliser l'accès à la prévention comme étant la clé de la santé bucco-dentaire** en se basant sur la richesse de ses 55 ans d'expérience acquise. Inscire la santé bucco-dentaire au cœur de la santé de tous les concitoyens. Et donner à chacun les moyens d'être acteur de sa santé bucco-dentaire.
- 2. Œuvrer chaque jour pour une société solidaire et inclusive** construite autour d'une stratégie de prévention de proximité, adaptée, personnalisée, bien organisée et partagée par tous, et ce tout au long de la vie.
- 3. Placer le chirurgien-dentiste au cœur du parcours santé de chacun**, persuadée que la relation qui s'établit chaque jour entre les praticiens et leurs patients est unique.